FENÊTRES • PORTES • VOLETS

# CARNET DE **GARANTIE**

*Pensez à activer votre garantie !*
*(voir en p. 3)*

**TRYBA®**
FENÊTRES • PORTES • VOLETS
tryba.com

ZI Le Moulin - 67110 GUNDERSHOFFEN
Tél. : 03 88 80 29 29 - Fax : 03 88 90 11 55

N°magique Azur 32 40 *dites* "Tryba"
APPEL LOCAL

CG 06.15 - 5672

# Garanties **TRYBA**

## VOUS VENEZ D'ACQUÉRIR DES FENÊTRES, VOLETS OU PORTES TRYBA ET NOUS VOUS EN REMERCIONS.

Vous avez fait le choix de la qualité et du sérieux d'une marque reconnue. Vos menuiseries TRYBA sont garanties jusqu'à 30 ans (voir détails ci-après).

**Signature client :**

**Pour bénéficier de la garantie TRYBA ultérieurement, vous devez l'activer.**

Une fois la pose effectuée, enregistrez-vous selon la procédure suivante :

- par internet : rendez-vous sur le site www.tryba.com et laissez-vous guider,
- par téléphone : appelez le 3240 et dites «TRYBA» (prix d'un appel local).

Reportez-vous à l'identifiant et à la clé qui figurent sur l'étiquette collée sur votre menuiserie. Un seul enregistrement (une seule étiquette) suffit pour l'ensemble de votre commande.

**Pour faire jouer votre garantie en cas de problème sur vos menuiseries :** contactez le service consommateur de 8h à 19h au 3240 et dites «TRYBA» (prix d'un appel local).

## CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Pour toute intervention d'un Technicien Conseil TRYBA pour un élément sous garantie :

- **les 2 premières années** à compter de la pose du produit : pièces, main-d'œuvre et déplacement sont pris en charge à 100 % ;
- **à partir de la 3e année :** pièces et main-d'œuvre sont pris en charge à 100 % à l'exclusion des réglages. Déplacement payant selon tarif en vigueur dans l'Espace Conseil.

**Les pièces détachées indispensables** à l'utilisation des biens sont disponibles à l'identique pendant une durée de 2 ans à compter de la signature du contrat. Au-delà et jusqu'à l'expiration des garanties telles que figurant dans le carnet de garantie, des pièces similaires ou équivalentes seront disponibles.

Les garanties proposées engagent la pleine responsabilité de la marque TRYBA. **L'ensemble des garanties est valable en France métropolitaine uniquement et dans le cadre d'une utilisation normale et d'un entretien approprié de vos menuiseries :** merci de vous reporter à la notice d'utilisation au dos de ce carnet.

**Ne sont pas couverts par la garantie :** les rayures sur les profilés, la modification d'aspect des poignées ou accessoires laiton ou couleur.

**L'adjonction de composants ou de pièces détachées** (tels que vitrages, quincaillerie, joints, panneaux de porte, profilés de menuiserie) d'une autre marque que TRYBA ou d'une autre marque du groupe, entraîne la perte totale de la garantie sur le produit.

# Garanties **TRYBA**

| FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES PVC<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés et des angles | 30 ans | 10 ans |
| Arrachement des paumelles | 30 ans | 10 ans |
| Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) (1) | 30 ans | 10 ans |
| Arrachement des joints dormant ou battant (2) | 15 ans | 10 ans |
| **FERRAGE** | | |
| Casse du cylindre (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Stabilité de la teinte profilé PVC blanc (hors impacts et rayures) | 15 ans | 0 |
| Stabilité de la teinte profilé PVC beige, décor (hors impacts et rayures) | 10 ans | 0 |
| Stabilité de la teinte profilé fenêtre PVC laqué (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Embuement à l'intérieur du double-vitrage | 15 ans | 10 ans |
| Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures) | 5 ans | 0 |

| PORTES D'ENTRÉE PVC<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés et des angles | 30 ans | 10 ans |
| Arrachement des paumelles | 30 ans | 10 ans |
| Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant | 30 ans | 10 ans |
| Arrachement des joints dormant ou battant (2) | 15 ans | 10 ans |
| Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité (3) | 10 ans | 10 ans |
| **FERRAGE** | | |
| Casse du cylindre (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Casse serrure (hors effraction) | 4 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Stabilité de la teinte profilé PVC blanc (hors impacts et rayures) | 15 ans | 0 |
| Stabilité de la teinte profilé PVC beige, décor (hors impacts et rayures) | 10 ans | 0 |
| Stabilité de la teinte profilé fenêtre PVC laqué (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Embuement à l'intérieur du double-vitrage (hors panneau) | 15 ans | 10 ans |
| Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect des poignées et accessoires inox et laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect du panneau (hors impacts et rayures) | 2 ans | 0 |

(1) Hors eau positionnée dans feuillures dormant et recueil d'eau.
(2) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.
(3) Y compris vitrage isolant du panneau.

| FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES ALUMINIUM<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés et des angles | 30 ans | 10 ans |
| Arrachement des paumelles | 30 ans | 10 ans |
| Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) (1) | 30 ans | 10 ans |
| Arrachement des joints dormant ou battant (2) | 15 ans | 10 ans |
| **FERRAGE** | | |
| Casse du cylindre (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Stabilité de la teinte alu laqué (hors impacts et rayures) (3) | 10 ans | 0 |
| Embuement à l'intérieur du double-vitrage | 15 ans | 10 ans |
| Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures) | 5 ans | 0 |

| PORTES D'ENTRÉE ALUMINIUM<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés et des angles | 30 ans | 10 ans |
| Arrachement des paumelles | 30 ans | 10 ans |
| Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant | 30 ans | 10 ans |
| Arrachement des joints dormant ou battant (2) | 15 ans | 10 ans |
| Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité (4) | 10 ans | 10 ans |
| **FERRAGE** | | |
| Casse du cylindre (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Casse serrure (hors effraction) | 4 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Stabilité de la teinte profilé alu laqué (hors impacts et rayures) (3) | 10 ans | 0 |
| Embuement à l'intérieur du double-vitrage (hors panneau) | 15 ans | 10 ans |
| Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect des poignées et accessoires inox et laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect du panneau (hors impacts et rayures) | 2 ans | 0 |

(1) Hors eau positionnée dans feuillures dormant et recueil d'eau.
(2) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.
(3) Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des surfaces laquées des fenêtres et portes aluminium (panneaux compris) à une distance inférieure à 10 km du littoral ou de sites polluants.
(4) Y compris vitrage isolant du panneau.

# Garanties **TRYBA**

| FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES BOIS<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés et des angles | 12 ans | 10 ans |
| Arrachement des paumelles | 12 ans | 10 ans |
| Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) (1) | 12 ans | 10 ans |
| Arrachement des joints dormant ou battant (2) | 12 ans | 10 ans |
| **FERRAGE** | | |
| Casse du cylindre (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Embuement à l'intérieur du double-vitrage | 12 ans | 10 ans |
| Modification d'aspect des poignées standards (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures) | 2 ans | 0 |

| PORTES D'ENTRÉE BOIS<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés et des angles | 12 ans | 10 ans |
| Arrachement des paumelles | 12 ans | 10 ans |
| Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant | 12 ans | 10 ans |
| Arrachement des joints dormant ou battant (2) | 12 ans | 10 ans |
| Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité (3) | 10 ans | 10 ans |
| **FERRAGE** | | |
| Casse du cylindre (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Casse serrure (hors effraction) | 4 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Embuement à l'intérieur du double-vitrage (hors panneau) | 12 ans | 10 ans |
| Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect des poignées et accessoires inox et laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |

(1) Hors eau positionnée dans feuillures dormant et recueil d'eau.
(2) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.
(3) Y compris vitrage isolant du panneau.

| FENÊTRES DE TOIT PVC<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés dans les angles | 15 ans | 10 ans |
| Arrachement des paumelles | 15 ans | 10 ans |
| Infiltration d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) | 10 ans | 10 ans |
| Arrachement de joints dormant ou battant[1] | 10 ans | 10 ans |
| **FERRAGE** | | |
| Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Stabilité de la teinte profilé PVC blanc côté intérieur (hors impacts et rayures) | 15 ans | 0 |
| Stabilité de la teinte profilé PVC décor côté intérieur (hors impacts et rayures) | 10 ans | 0 |
| Stabilité de la teinte profilés alu extérieur (hors impacts et rayures)[2] | 2 ans | 0 |
| Embuement à l'intérieur du double-vitrage | 10 ans | 10 ans |
| Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures) | 5 ans | 0 |

| VOLETS DE TOIT SOLAIRES<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique du caisson de volet roulant et des coulisses aluminium (hors corrosion) | 3 ans | 2 ans |
| Tenue mécanique du tablier, lame aluminium (hors usure normale et vieillissement du produit)[1] | 3 ans | 2 ans |
| Tenue sur système d'axe, manœuvre moteur (hors usure normale et vieillissement du produit)[1] | 3 ans | 2 ans |
| **MANŒUVRE** | | |
| Dysfonctionnement moteur (hors remplacement des piles)[1] | 3 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Modification d'aspect des façades des coffres ainsi que des lames aluminium (hors impacts et rayures)[3] | 2 ans | 0 |

(1) Garantie valable pour une utilisation du produit dans des conditions climatiques normales (hors gel, grand froid, forte chaleur…).
Pour plus d'informations merci de vous reporter à la notice d'utilisation spécifique.
(2) Aucune garantie sur l'aspect extérieur des profilés alu à une distance inférieure à 10 km du littoral ou des sites polluants.
(3) Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des coffres ainsi que des lames aluminium à une distance inférieure à 10 km du littoral ou des sites polluants.

# Garanties **TRYBA**

| PORTES D'ENTRÉE COMPOSITE<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés et des angles | 15 ans | 10 ans |
| Arrachement des paumelles | 15 ans | 10 ans |
| Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant | 15 ans | 10 ans |
| Arrachement des joints dormant ou battant (1) | 15 ans | 10 ans |
| Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité | 10 ans | 10 ans |
| Tenue mécanique et structure porte HC60 | 10 ans | 10 ans |
| **FERRAGE** | | |
| Casse du cylindre (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Casse serrure (hors effraction) | 4 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Stabilité de la teinte profilé porte d'entrée composite | 5 ans | 0 |
| Embuement à l'intérieur du double-vitrage | 15 ans | 10 ans |
| Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect des poignées et accessoires inox et laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect du panneau (hors impacts et rayures) | 2 ans | 0 |

| PORTES DE GARAGE (2)<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés d'huisserie et rails de retour | 15 ans | 10 ans |
| Tenue mécanique des panneaux de porte (hors déformation temporaire liée à l'ensoleillement) | 15 ans | 10 ans |
| Tenue mécanique des chariots à roulettes (2) | 15 ans | 2 ans |
| Tenue mécanique des ressorts de compensation | 5 ans | 2 ans |
| Tenue à l'arrachement des joints d'huisserie | 3 ans | 2 ans |
| **MANŒUVRE** | | |
| Dysfonctionnement moteur ou automatisme Somfy (hors remplacement des piles) | 5 ans | 2 ans |
| Dysfonctionnement moteur filaire | 5 ans | 2 ans |
| Dysfonctionnement boîtier de commande radio ou télécommande (3) | 3 ans | 2 ans |
| Dysfonctionnement manoeuvre manuelle | 2 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Stabilité de la teinte des huisseries laquées (hors impacts et rayures) (4) | 2 ans | 0 |
| Stabilité de la teinte des panneaux acier (hors impacts et rayures) (4) | 2 ans | 0 |
| Stabilité de la teinte des panneaux aluminium (hors impacts et rayures) (4) | 2 ans | 0 |

(1) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.
(2) Portes de Garage Sectionnelles Latérales (PGSL).
(3) Sauf boitier de commande JCM Tech : 5 ans.
(4) Aucune garantie pour les modifications d'aspect à une distance inférieure à 10 km du littoral ou des sites polluants.

| VOLETS ROULANTS<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique du caisson de volet roulant et des coulisses PVC | 15 ans | 2 ans |
| Tenue mécanique du caisson de volet roulant et des coulisses aluminium (hors corrosion) | 15 ans | 2 ans |
| Tenue mécanique du tablier, lame PVC (hors usure normale et vieillissement du produit) | 5 ans | 2 ans |
| Tenue mécanique du tablier, lame aluminium (hors usure normale et vieillissement du produit) | 5 ans | 2 ans |
| Tenue du système d'axe, manœuvre moteur (hors usure normale et vieillissement du produit) | 10 ans | 2 ans |
| Tenue du système d'axe, manœuvre manuelle (hors usure normale et vieillissement du produit) | 2 ans | 2 ans |
| **MANŒUVRE** | | |
| Dysfonctionnement moteur ou automatisme TRYBA ou Somfy (hors remplacement des piles) (1) | 10 ans | 2 ans |
| Manœuvre manuelle (sangle ou treuil) | 2 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Modification d'aspect des façades extérieures des coffres ainsi que des lames PVC (hors impacts et rayures) | 5 ans | 0 |
| Modification d'aspect des façades extérieures des coffres ainsi que des lames aluminium (hors impacts et rayures) (2) | 2 ans | 0 |

| VOLETS BATTANTS ALUMINIUM<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés et des angles | 15 ans | 2 ans |
| Tenue mécanique des remplissages (panneaux et lames) | 15 ans | 2 ans |
| Arrachement des pentures | 15 ans | 2 ans |
| **FERRAGE** | | |
| Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| Casse ferrure (hors effraction) | 2 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Stabilité de la teinte alu laqué (hors impacts et rayures) (3) | 10 ans | 0 |

(1) Moteur autonome solaire : cellule solaire et batterie : 5 ans.
(2) Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur des coffres ainsi que des lames aluminium à une distance inférieure à 10 km du littoral ou des sites polluants.
(3) Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur à une distance inférieure à 50 km du littoral ou des sites polluants, sauf option Océan Line Plus : garantie 5 ans.

# Garanties **TRYBA**

| STORES BANNES<br>Objet | Garantie TRYBA | Garantie légale |
|---|---|---|
| **SOLIDITÉ** | | |
| Tenue mécanique des profilés d'armature | 15 ans | 2 ans |
| Tenue mécanique des bras de store | 5 ans | 2 ans |
| **MANŒUVRE** | | |
| Dysfonctionnement moteur ou automatisme Somfy (hors remplacement des piles) | 5 ans | 2 ans |
| Dysfonctionnement moteur filaire | 5 ans | 2 ans |
| Dysfonctionnement manœuvre manuelle | 5 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Stabilité de la teinte des profilés du coffre (hors rayures et impacts) (1) | 5 ans | 2 ans |
| Stabilité de la teinte des bras aluminium (hors rayures et impacts) (1) | 5 ans | 2 ans |
| **ESTHÉTIQUE** | | |
| Imputrescibilité | 5 ans | 5 ans |
| Stabilité dimensionnelle | 5 ans | 5 ans |
| Stabilité de la teinte des toiles aux UV | 5 ans | 2 ans |

(1) Aucune garantie pour les modifications d'aspect à une distance inférieure à 10 km du littoral ou des sites polluants.

**Article L211-16 du Code de la Consommation** > Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Indépendamment de la garantie commerciale, le vendeur reste tenu de la garantie légale de conformité mentionnées aux articles L211-4 à L211- 13 du Code de la Consommation et de celle relative aux défauts de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil.

**Article L211-4 du Code de la Consommation** > Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

**Article L211-5 du Code de la Consommation** > Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

**Article L211-7 du Code de la Consommation** > Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, la durée mentionnée au premier alinéa du présent article est ramenée à six mois. Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

**Article L211-8 du Code de la Consommation** > L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

**Article L211-9 du Code de la Consommation** >En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

**Article L211-12 du Code de la Consommation** > L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

**Article 1641 du Code Civil** > Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

**Article 1648 du Code Civil** > L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.

FENÊTRES • PORTES • VOLETS

# NOTICE D'**UTILISATION**

**TRYBA®**
FENÊTRES • PORTES • VOLETS
tryba.com

ZI Le Moulin - 67110 GUNDERSHOFFEN
Tél. : 03 88 80 29 29 - Fax : 03 88 90 11 55

N°magique Azur 32 40 *dites* "Tryba"
APPEL LOCAL

CG 06.15 - 5672

# Notice **d'utilisation**

## VOUS VENEZ D'ACQUÉRIR DES FENÊTRES, VOLETS OU PORTES TRYBA ET NOUS VOUS EN REMERCIONS.

En suivant les conseils d'utilisation et le guide d'entretien ci-après, vos menuiseries auront une meilleure tenue dans le temps, et vous vous assurerez de la continuité de la garantie TRYBA. Merci de lire attentivement ce document avant la première utilisation et de respecter impérativement les consignes de sécurité.

Conservez-le précieusement ! Il contient des informations pratiques pour l'entretien et l'utilisation de vos fenêtres, portes et volets.

Afin de garantir le bon fonctionnement de vos fenêtres, portes ou volets, n'entreprenez aucune intervention par vous-même.

Si vous souhaitez remplacer une pièce défectueuse sur votre produit, adressez-vous à votre Espace Conseil TRYBA.

### ATTENTION

**Le non-respect des conseils d'utilisation et du guide d'entretien peut entraîner la perte de la garantie.**

# Mode **d'emploi**

## 1 - **Portes** et **fenêtres**

### Fenêtres oscillo-battantes :

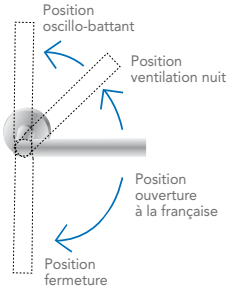


Si vous avez choisi une fenêtre oscillo-battante, celle-ci s'ouvre soit à la française, soit en position ventilation nuit, soit en oscillo-battant.

#### Notre conseil :

Avant de passer d'une position à une autre, pensez à plaquer le battant contre le dormant avec votre main libre.

### Fenêtre PVC coulissante à translation

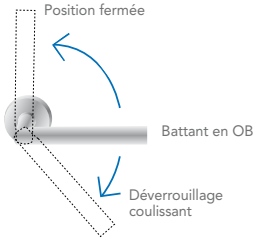


Par rotation de 90°, le vantail se met en position abattante verrouillée.
Une légère pression sur la poignée au-delà de la position horizontale déverrouille le vantail qui se place parallèlement au dormant. La poignée revient d'elle-même à sa position horizontale, pour traction latérale et ouverture de l'ouvrant.
Lors de la fermeture, le châssis en mouvement est automatiquement amené en position abattante verrouillée, évitant ainsi toute ouverture intempestive (accrochage gâches en traverse basse).
La rotation à 90° de la poignée ramène le vantail coulissant en position de fermeture tout en assurant un verrouillage périphérique de l'ensemble.

### Porte d'entrée et porte d'intérieur :

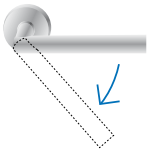

Pour ouvrir la porte, actionnez la poignée comme sur le schéma ci-dessus.
Pour effectuer cette manœuvre il faut impérativement que les crochets ou pênes soient dévérouillés.

### Fenêtre aluminium coulissante :

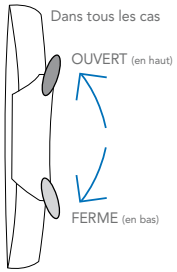


Pour ouvrir et fermer le vantail coulissant, actionnez le sélecteur comme montré sur la photo ci-dessus.

# 2 - **Volets** Roulants

## 2.1 UTILISATION GÉNÉRALE

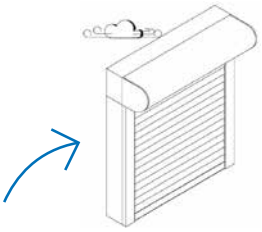

**En cas de vent,** la résistance de volets fermés est amoindrie si les fenêtres restent ouvertes. Par vent fort, fermez vos fenêtres. En cas d'absence, veillez à prévenir tout risque de courant d'air.

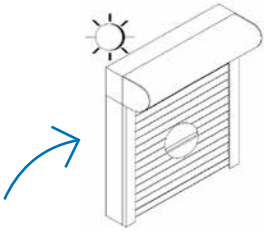

**En cas de forte chaleur :** pour l'utilisation de volets roulants en tant que protection solaire, nous vous recommandons de ne pas les fermer complètement afin de permettre la circulation d'air et d'éviter un échauffement trop important du tablier.

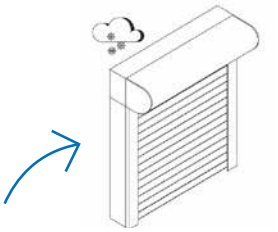

**En cas de gel,** le tablier du volet roulant peut rester collé sur la pièce d'appui basse. Evitez, si possible, d'ouvrir et de fermer le volet, et de forcer son fonctionnement.

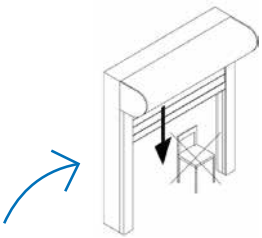

**Rien ne doit faire obstruction à la descente du volet,** veillez donc à ce qu'aucun obstacle n'empêche la bonne descente du volet.

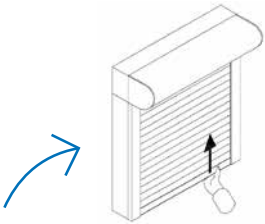

**Ne montez jamais le volet en le poussant de la main,** cela pourrait entraîner des problèmes de fonctionnement.

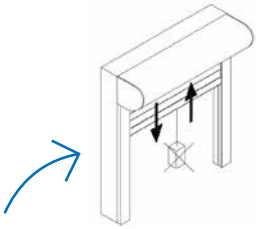

Ne lestez le tablier d'**aucun poids supplémentaire.**

## 2.2 VOLETS À MANŒUVRE TREUIL

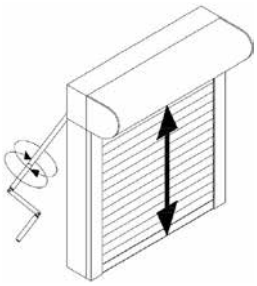

### Conseil

- Freiner le mouvement de la manivelle avant d'atteindre l'ouverture complète du volet. Le volet ne doit pas heurter violemment la partie haute.
- Freiner le mouvement de la manivelle avant d'atteindre la fermeture complète du volet. Stopper le mouvement à la moindre résistance.
- Lorsque l'on actionne la manivelle, éviter de trop la déporter, cela entraîne un mouvement plus difficile et accélère l'usure du mécanisme.

### Attention

**Lorsque le volet est complètement ouvert, ne pas poursuivre le mouvement et surtout éviter de forcer.**

## 2.3 VOLETS À MANŒUVRE SANGLE

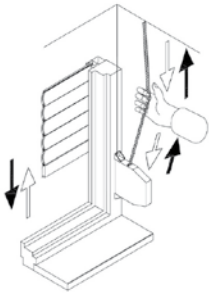

- A l'ouverture, prendre la sangle dans le dernier tiers et la tirer doucement vers soi. Le volet ne doit pas heurter violemment la partie haute.
- A la fermeture, saisir la sangle dans le dernier tiers et la tirer doucement. Ne jamais lâcher brusquement la sangle.
- Si le mouvement n'est pas vertical et se fait de côté, cela entraîne une usure prématurée et une déformation de la sangle.

### Conseil

- Eviter de manipuler la sangle par à-coups.
- Toujours sortir la sangle du boîtier par mouvements réguliers et verticaux.

### Attention

**La sangle est automatiquement enroulée dans son boîtier. Ne jamais lâcher la sangle brusquement, mais l'enrouler d'un mouvement régulier.**

## 2.4 VOLETS MOTORISÉS

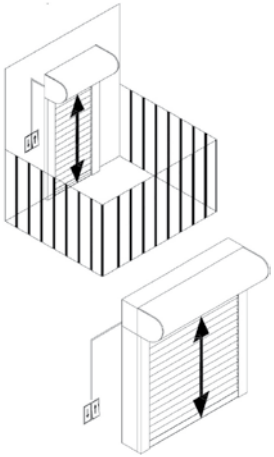

En cas de mauvais fonctionnement de votre télécommande, pensez à vérifier la pile.

### Conseil

Par mesure de sécurité, éteignez la commande automatique avant de vous rendre sur votre terrasse ou balcon.

### Attention

**Si le seul accès à votre balcon ou terrasse est équipé d'un volet roulant automatique, le risque de vous retrouver bloqué à l'extérieur existe.**

#### 2.4.1 Manipulation par inverseur

Par une pression sur la touche souhaitée (montée/descente ou gauche/droite) ou en donnant un tour de clé, le volet se déplace dans la direction désirée. Si on lâche la touche ou le bouton, le volet s'arrête.

#### 2.4.2 Manipulation par inverseur à position fixe

Le volet se déplace par une pression sur la touche souhaitée (montée/descente) ou en donnant un tour de clé dans la direction désirée (gauche/droite). Une pression sur la touche « STOP » ou sur la touche de direction opposée (en fonction de votre installation) permet d'arrêter le volet.

# 3 - **Portes** de garage

Pendant le fonctionnement de la porte, surveillez son déplacement et maintenez toute personne à distance jusqu'à la fin du mouvement.
Ne faites pas fonctionner votre porte si une réparation ou un réglage est nécessaire : risque de blessure !
Température de fonctionnement côté intérieur : de -20°C à +50°C
Température de fonctionnement côté extérieur : de -40°C à +60°C
Humidité relative : de 20% à 90%

# 4 - **Ventilation**

En plus de l'action des grilles de ventilation, pour évacuer l'humidité pendant les périodes de chauffe, nous vous conseillons d'aérer 2 à 3 fois (10-15 minutes) par jour afin de renouveler l'air de vos pièces.

# Instructions de **sécurité**

## 1 - **Fenêtres**

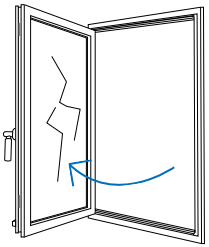

Veillez à ne pas heurter le ventail lors de l'ouverture.

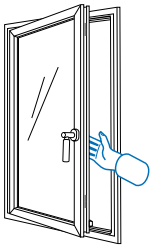

Attention au pincement d'une partie du corps entre le dormant et le vantail.

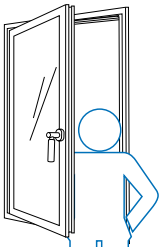

Attention au danger de chute (notamment des enfants).

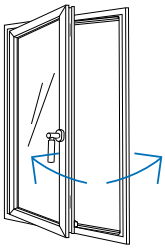

Attention au danger de blessures lors de vents violents ou d'un courant d'air lorsque le vantail est en position ouverte.

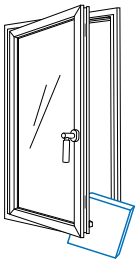

Il est interdit de mettre tout objet entre le vantail et le dormant.

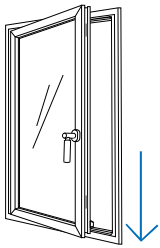

Empêchez que le vantail soit surchargé.

## 2 - **Volets** Roulants

ATTENTION

**Evitez de laisser les enfants jouer avec les commandes de vos volets roulants, qu'il s'agisse de commandes murales ou de télécommandes. Les commandes sont à tenir hors de portée des enfants.**

## 3 - **Portes** de garage

Afin de vous garantir un fonctionnement avec une sécurité maximale et une durée de vie optimale, votre porte nécessite un entretien régulier qui est de votre responsabilité. Cet entretien devra être effectué périodiquement et consigné dans le carnet d'entretien (norme EN 13241).

Le montage, l'entretien, la réparation ou le démontage de votre porte devront être effectués par une personne compétente comme défini dans la norme EN 12635.

Avant toute intervention, coupez l'alimentation électrique et le cas échéant retirez la batterie. En cas de remplacement de l'ampoule de l'éclairage intégré, utilisez impérativement une ampoule identique à celle en place. Ne laissez pas les enfants jouer avec les dispositifs de commande de la porte.

Le débrayage manuel de la porte peut entraîner des mouvements brusques pouvant représenter un danger.

Ne modifiez pas la porte, n'ajoutez ou ne retirez aucun élément : les systèmes d'entraînement (moteur, ressorts) sont déterminés précisément pour le poids de la porte. Toute modification du poids de la porte pourrait entraîner un fonctionnement anormal et/ou son usure prématurée.

# Guide **d'entretien**

## 1 - Entretien des **ferrures**

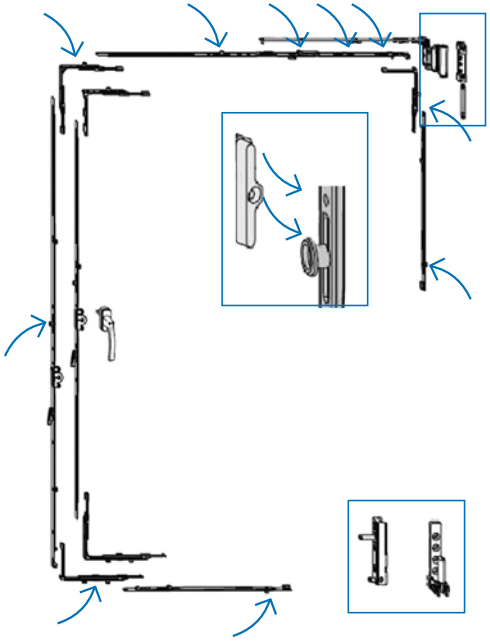

= endroit à graisser

Comme toute pièce mécanique, les parties mobiles des ferrures ont de temps en temps besoin d'être graissées. De cette façon, vos fenêtres resteront faciles à manœuvrer et les réparations coûteuses seront évitées.
Pour que les quincailleries fonctionnent sans incident, graissez les pênes de votre porte et les ferrures de vos fenêtres (parties mobiles) une fois par an. Utilisez l'huile mise au point par TRYBA : LUBY. Cette huile assure la meilleure garantie anti-usure et le minimum d'encrassement.

## 2 - Entretien des **joints d'étanchéité**

Les joints d'étanchéité de vos fenêtres présentent une excellente tenue au vieillissement. Ces joints ne doivent jamais être graissés ou huilés. Lorsque vous nettoyez vos fenêtres veillez à toujours débarrasser ces joints de la poussière et des salissures à l'aide d'un produit de nettoyage doux et non abrasif (produit vaisselle par exemple).

# 3 - Entretien des **cadres, fenêtre** et **portes** PVC ou Aluminium

Il est possible qu'un dépôt se forme à la surface de vos fenêtres sans toutefois attaquer le matériau. Ce dépôt est dû à la poussière et aux particules de saletés en suspension dans l'air.
Nous vous recommandons donc de nettoyer vos cadres de fenêtre plusieurs fois par an.
Les encrassements normaux s'éliminent sans peine avec un produit de nettoyage doux et non abrasif (produit vaisselle par exemple). Pour plus d'efficacité, nous vous recommandons d'utiliser le lait d'entretien NETTY, mis au point par TRYBA.
Dans le cas d'une exposition à l'air marin - nettement plus corrosif à cause du sel - pensez à rincer régulièrement vos menuiseries à l'eau claire.

## IMPORTANT

- Ne nettoyez jamais les fenêtres à sec ou avec des produits qui peuvent les rayer. Un nettoyage à sec rendrait le cadre PVC électrostatique et attirerait d'autres poussières.
- N'utilisez en aucun cas des produits détergents grossiers ou des moyens décapants, des produits contenant de la soude, ou encore des produits alcalins ou acides (essence, diluant nitrocellulique, eau de Javel, produits chimiques comme l'acétone, le benzol, ou le trichloréthylène).
- En cas de détériorations, de défauts de fonctionnement ou d'encrassement excessif, veuillez vous adresser à votre Espace Conseil TRYBA.
- Lorsque vous nettoyez vos fenêtres, soyez attentifs à ne pas déplacer les joints.

# 4 - Entretien du **bois**

Le bois est une matière vivante qui nécessite un entretien minutieux.
Nous vous recommandons de nettoyer vos fenêtres et portes bois régulièrement à l'eau claire, et, au besoin, d'appliquer TRYBA'NETBOIS (lait d'entretien spécialement conçu pour le bois) sur les zones fragilisées.

Tous les 5 ans, l'application du rénovateur TRYBA'RENO* ou d'un produit équivalent est indispensable. Si vos menuiseries sont particulièrement exposées aux agressions climatiques, nous vous recommandons d'utiliser le rénovateur TRYBA'RENO* au bout de 2 ans.

*Toujours nettoyer les surfaces au papier de verre, et dépoussiérer avant d'appliquer TRYBA'RENO.

# Guide **d'entretien**

## 5 - Entretien des **rails de coulissant**

Ceux-ci doivent être régulièrement nettoyés et dépoussiérés à l'aide d'un produit de nettoyage doux et non abrasif (produit vaisselle, par exemple). Il n'est pas nécessaire de les lubrifier.

## 6 - **Trous d'évacuation** des eaux

Les trous d'évacuation des eaux doivent être nettoyés et débouchés s'ils sont obstrués afin de ne pas contrarier l'écoulement des eaux de ruissellement.

## 7 - Entretien des **grilles de ventilation**

Vous devez nettoyer et dépoussiérer les grilles de ventilation au moins une fois par an.

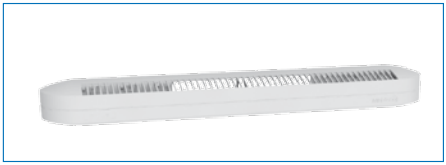

IMPORTANT

**Les grilles de ventilation assurent une bonne circulation de l'air dans votre logement, afin d'éviter un taux d'humidité trop élevée. Ne les obturez pas et vérifiez régulièrement que rien n'empêche le passage de l'air.**

# 8 - Volets **roulants**

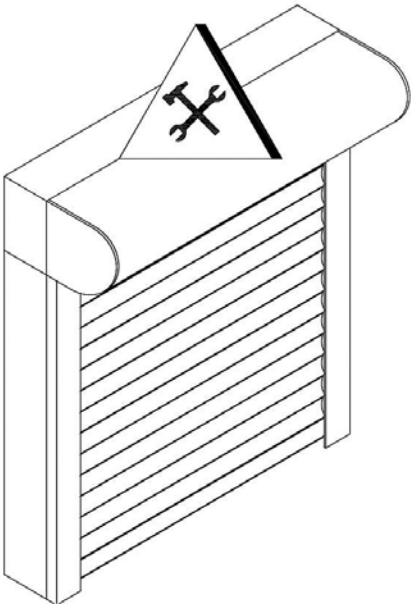

Afin d'assurer la longévité de vos volets roulants, nous vous recommandons de les nettoyer régulièrement. Veillez à éliminer les saletés dans les coulisses. Pour le nettoyage des surfaces, utilisez des produits non agressifs. Rincez régulièrement vos volets à l'eau douce.
Pour détecter toute anomalie ou détérioration, vérifiez régulièrement la résistance de vos volets et le fonctionnement des commandes.

Pour les composants électriques et les autres travaux (ex. réglage des fins de courses), l'inspection et l'entretien doivent être effectués par un professionnel qualifié.

## ATTENTION

**Ne pas utiliser un volet qui doit être soumis à une réparation. Utilisez exclusivement des pièces de rechange d'origine.**

### Volets roulants motorisés
### Changement de la pile de la télécommande

- Soulevez la façade avec un outil fin et plat (tournevis plat) au niveau de la partie inférieure.
- Faire levier sans forcer pour dégager les pattes de fixation.
- Pousser la pile usagée hors de son logement à l'aide d'un outil en plastique.
- Insérer une pile aux caractéristiques identiques, face marquée du + et texte lisible.
- Pousser la pile au fond de son logement.
- Remettre en place la façade avant, en insérant les pattes de fixation dans leurs encoches et en appuyant sur la partie inférieure jusqu'au «clac» pour la fixer sur son support.
- Appuyez sur une touche de la face avant : si la lampe témoin s'allume, alors le remplacement de la pile est correct.

## ADOPTEZ LE BON GESTE !

**Recyclez vos piles, déposez-les dans les points de collecte mis à votre disposition.**

# 9 - **Portes** de garage

Afin de conserver votre porte en bon état de fonctionnement, nettoyez-la (panneaux côté extérieur ou lames, joints) au moins tous les 3 mois.
Pour le nettoyage des surfaces, utilisez de l'eau.

En cas de salissure importante, utilisez des produits non agressifs au pH neutre et un chiffon doux.
La lubrification se fera avec une graisse silicone ou une graisse téflonnée.